

**MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS**  
**Séance du 9 mars 2026 18H30**

L'An deux mille vingt-six le 9 mars 2026 à **18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

**PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LESEUTE Emilie Mrs SELLIER François, LAQUERRIERE François, LEGRAND Gary, HERMAND Frédéric**  
**ABSENTS : Mme LEVASSEUR Chantal, Mme DUCATEL Céline (pouvoir COPPE Emmanuelle) SEGUIN Laurence (pouvoir LEGRAND Gary), DESVOGES Sandrine (pouvoir LESEUTE Emilie) Mr WYKURZ Marc Antoine GUERBIGNOT Jérémy (pouvoir HERMAND Frédéric) QUAEGEBEUR Pierre (pouvoir LAQUERRIERE François)**

Secrétaire de séance : **Mme DELANNOY Sandrine**

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture compte rendu
- compte administratif et affectation du résultat,
- compte de gestion,
- vote des taux
- vote des subventions aux associations, voyage scolaire
- budget primitif 2026
- Délibération subvention petit patrimoine
- Questions diverses

- Lecture compte rendu
  - compte administratif et affectation du résultat,
- OBJET : Vote du compte financier unique 2025**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de SAINT ANDRE FARIVILLERS

**Vu** le CFU 2025 de la commune de SAINT ANDRE FARIVILLERS ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Mr COMMELIN Hervé le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Mr SELLIER François pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	215 237.89	384 563.00	599 800.89
	Recettes réalisées	62 902.39	397 431.93	460 334.32
	Restes à réaliser	109 956.00	0	109 956.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	198 000.00	460 904.39	658 904.39
	Dépenses réalisées	96 293.17	372 259.95	468 553.12
	Restes à réaliser	100 600.00	0	100 600.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-33 390.78	25 171.98	-8 218.80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-17 237.89	76 341.39	59 103.50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-50 628.67	101 513.37	50 884.70
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	9 356.00	0	9 356.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-41 272.67	101 513.37	60 240.70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix Pour, 0 voix CONTRE et 4 abstentions, Monsieur COMMELIN Hervé le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de SAINT ANDRE FARIVILLERS.

- **DONNE** pouvoir à Mr COMMELIN Hervé le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Objet : affectation des résultats 2025**

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

**FONCTIONNEMENT** : cpte 002 FR excédent de fonctionnement : 60 240.70 €

**INVESTISSEMENT** : cpte 001 ID solde d'investissement reporté : 50 628.67 €  
Cpte 1068 affectation en réserves 41 272.67 €

- compte de gestion,

Le compte de gestion et le compte administratif sont remplacés par le compte financier unique

- vote des taux

**Objet : vote des taux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les ans il doit statuer sur une augmentation des taxes ou non.

Les taux pour 2026 seront les suivants :

- taxe foncier bâti : 35.54

- taxe foncier non bâti : 35.07

- taxe d'habitation : 13.11

- vote des subventions aux associations, voyage scolaire

MR le maire informe le conseil que faute d'information complémentaire vu le vote de budget se faisant début mars cette délibération sera prise au prochain conseil municipal

- budget primitif 2026

**Objet : Budget primitif 2026**

**BUDGET PRIMITIF 2026 :**

**FONCTIONNEMENT :**

Les Dépenses et les Recettes sont équilibrées à 440 721.40 €

**INVESTISSEMENT :**

Les Dépenses et Recettes sont équilibrées à 310 728.67 €

- Délibération subvention petit patrimoine

**Objet : Demande de subvention à la CCOP**

**Restauration monuments aux morts**

**Objet :** Opération de restauration du petit patrimoine subventionné par la Communauté de Communes Oise picarde

Mr le Maire expose au conseil que la Communauté de commune de l'Oise picarde a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets de restauration du petit patrimoine.

Ce fonds de concours est versé sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès de la CCOP, une subvention pour la restauration de ces monuments aux morts

Le Conseil Municipal :

Approuve les devis

S'engage à inscrire l'opération au budget

Sollicite une aide auprès de la ccop

**Objet : Demande de subvention à la région Hauts de France (MONU)**

**Restauration monuments aux morts**

Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès de la région, une subvention pour la restauration de ces monuments aux morts et création d'une stèle pour les anciens combattants au titre du dispositif devoir de mémoire

Le Conseil Municipal :

Approuve les devis

S'engage à inscrire l'opération au budget

Sollicite une aide auprès de la Région

- Questions diverses

Mr Sellier informe le conseil que les rambardes ont été posées au cimetière

Mr Legrand demande quel est l'effectif prévu pour la prochaine rentrée scolaire

Mme Delannoy que l'effectif diminue il envisage 68 enfants pour la prochaine rentrée scolaire

PS 8

MS 11

GS 9

CP 7

CE1 7

CE2 5

CM1 13

CM 2 8

Fin de séance à 19h30